



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Les enjeux de la guerre des prix des produits agricoles et alimentaires

Question écrite n° 43718

### Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les enjeux persistants de la guerre des prix des produits agricoles et alimentaires encore récemment illustrée par l'offensive du prix de la baguette de pain bloqué à 29 centimes d'euro pendant 4 mois. Le dernier « coup de com » de Michel-Édouard Leclerc met en jeu trois intérêts : le pouvoir d'achat des consommateurs, la rémunération des agriculteurs, mais aussi le maintien des commerces alimentaires de proximité. Si le pouvoir d'achat des Français concerne aussi leur sécurité alimentaire, à commencer par les plus modestes, ces prix cassés dévalorisent les produits, détruisent la valeur et entraînent les agriculteurs dans une spirale déflationniste, au moment même où le Gouvernement cherche à mieux les rémunérer et alors que le cours du blé s'envole. La concurrence exacerbée des grandes surfaces menace aussi les 33 000 boulangers qui maillent le territoire et représentent les premiers commerces de détail alimentaires avec 1 établissement pour 2 000 habitants. Déjà, ils ne réalisent plus que 56 % de la production de pain en France, contre 9 % pour la grande distribution et 34 % pour les industriels. Pour le président de la Confédération nationale boulangerie-pâtisserie française, ce prix de 29 centimes est d'ailleurs « une provocation » alors que le prix moyen d'une baguette est de 90 centimes. Il lui demande quelles initiatives le Gouvernement compte prendre et suivant quel calendrier, pour réconcilier le pouvoir d'achat des consommateurs, la rémunération des agriculteurs et le maintien des commerces alimentaires de proximité, au premier rang desquels les boulangeries-pâtisseries.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Villiers](#)

**Circonscription :** Yonne (2<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43718

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 janvier 2022](#), page 441

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)